



**PRÉFET
DU
PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE Installations classées pour la protection de
l'environnement : carrière et ses installations annexes, commune de Joze**

Une enquête publique est ouverte du **lundi 27 septembre 2021 (à partir de 9h00) jusqu'au mercredi 27 octobre 2021 inclus (jusqu'à 12h00)**, à l'effet de recueillir les observations de toute personne intéressée sur le projet présenté par la Société Sablières du Centre en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une carrière et ses installations annexes au lieu-dit "Tissonnières" sur le territoire de la commune de JOZE. soumise aux rubriques 2510-1b et 2517-3 du régime des installations classées et à la rubrique 2.1.5.0-2° du régime loi sur l'eau.

Le dossier qui comporte notamment une étude d'impact, un résumé non technique, une note de présentation non technique, l'avis de l'Agence Régionale de Santé et l'avis de l'Autorité environnementale, est consultable **sous réserve du respect des mesures barrières pour faire face à l'épidémie de Covid-19 (port du masque et du gel, chaque personne devant venir avec son propre stylo)**:

- en mairie de **JOZE** (siège de l'enquête) et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête aux horaires habituels d'ouverture de la mairie **du lundi au samedi de 8h à 12h (le mercredi de 9h à 12h)**;
- à la Préfecture du Puy de Dôme, sur un poste informatique, au bureau de l'Environnement, 5ème étage du bâtiment situé rue d'Assas, à Clermont-Ferrand, du lundi au vendredi de 8h15 à 16h (15h30 le vendredi) ;
- sur le site internet de la préfecture du Puy de Dôme (www.puy-de-dome.gouv.fr ; rubriques : Politiques publiques/environnement, eau, préventions des risques/ICPE/dossiers en cours d'instruction/carrières procédure d'autorisation).

M. Bernard MUNDET, retraité du Ministère de la Défense, désigné en qualité de commissaire enquêteur recevra le public en mairie de **JOZE, dans le respect des mesures barrières face à l'épidémie de la Covid 19 (port du masque obligatoire, utilisation de gel hydroalcoolique, utilisation de son propre stylo) les :**

- **lundi 27 septembre 2021 de 9h00 à 12h00 ;**
- **mardi 5 octobre 2021 de 9h00 à 12h00 ;**
- **samedi 16 octobre 2021 de 9h00 à 12h00**
- **mercredi 27 octobre 2021 de 9h00 à 12h00.**

Toute personne ayant des observations et/ou des propositions à présenter pourra :

- soit les inscrire sur le registre ouvert à cet effet en mairie de **JOZE**, pendant ses horaires d'ouverture ;
- soit les faire connaître oralement au commissaire enquêteur qui les consignera dans un procès-verbal durant les permanences ;
- soit les transmettre, au siège de l'enquête en mairie de **JOZE**, par lettre simple ou recommandée à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre ;
- soit les adresser par mail à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques-environnement@puy-de-dome.gouv.fr. Ces observations par mail seront mises en ligne sur le site de la préfecture du Puy de Dôme.

Des informations peuvent également être demandées auprès de la société Sablières du Centre, Route de la Plaine, BP4, 63 830 DURTOL.

Le présent avis est affiché, outre sur le territoire de la mairie de **Joze**, en mairies de **Maringues, Saint Laure, Saint Ignat, Crevant-Laveine, Culhat et Entraigues**, conformément à la rubrique 2510-1 des Installations Classées pour la protection de l'Environnement qui fixe un rayon d'affichage de 3kms.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci et, après l'enquête publique, prendre connaissance à la préfecture, notamment sur son site internet (www.puy-de-dome.gouv.fr) et en mairie de JOZE du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation avec des prescriptions ou un refus.